

## ADRESSE UTILE



### Maison du Stationnement

32, rue Carnot  
92150 Suresnes  
suresnes.voirie@transdev.fr

Tél. : 01 58 47 55 30  
Lundi de 14h à 19h  
Mercredi de 14h à 19h  
Samedi de 9h à 13h  
Fermeture annuelle : août

## FACILITEZ VOTRE PAIEMENT



À la Maison du Stationnement, je me renseigne, je m'inscris en tant que résident ou professionnel, et je paye un abonnement.

espèces, CB, CB sans contact



Sur application mobile, je paye mon stationnement à l'heure et mon forfait résident.

CB



www.voirie-suresnes.fr

Sur le site internet, je m'inscris en tant que résident ou professionnel, et je paye mon forfait résident.

CB



Sur l'horodateur, je paye mon stationnement à l'heure et mon forfait résident.

CB sans contact, CB, espèces (l'horodateur ne rend pas la monnaie)

Réalisation : ultrafluid® - Ne pas jeter sur la voie publique.

## PAYEZ VOTRE STATIONNEMENT SUR VOTRE SMARTPHONE

paybyphone

STATIONNEZ PLUS FACILE !

Payez, prolongez et stoppez votre stationnement à distance.



Choisissez la zone et la durée, c'est réglé !

Gratuité 15min Toutes zones 69500

paybyphone.fr

01 74 18 18 18

Visiteur Cité Jardin 69501

Visiteur Centre Ville 69502

Visiteur Verte 69503

Résident Jour/Semaine 69510

Résident Mois/Année 69511

Pro Mois/Année 69520

flowbird.  
stationnez avec votre mobile

Application gratuite

Facile et rapide

Paiement sécurisé

Réduisez vos frais

Téléchargez l'app et laissez vous guider

Besoin d'aide? Appelez gratuitement le 0800 250 030\*



\*numéro non surtaxé



## À SURESNES, LE STATIONNEMENT DEVIENT DE PLUS EN PLUS FLUIDE

Depuis la mise en place du nouveau plan de stationnement au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Suresnois trouvent plus facilement une place pour se garer :

- la durée moyenne de stationnement a été significativement réduite ;
- le nombre de véhicules ventouses a fortement baissé.

Les services proposés lors de la mise en œuvre du nouveau plan ont connu un net succès :

- les nouveaux moyens de paiement (les applications mobiles - Paybyphone et Flowbird) séduisent toujours plus d'automobilistes ;
- plus de 6 000 abonnements résidentiels ont été souscrits.

Pour offrir encore plus de fluidité et s'adapter aux évolutions constatées, le plan de stationnement à Suresnes évolue au 1<sup>er</sup> mai 2021.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE NOTRE VILLE EN FAVORISANT LA MOBILITÉ URBAINE, C'EST NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN.



## VOUS RÉSIDEZ À SURESNES ?

Bénéficiez du stationnement résidentiel à tarif préférentiel !

TARIFS ABONNEMENTS RÉSIDENTS (en zone verte) :

Le mois : 12,00 €

L'année : 120,00 €

## VOUS TRAVAILLEZ À SURESNES ?

Mais vous n'y résidez pas.

Vous êtes salarié ou bénévole d'une entreprise, d'une administration, d'un organisme ?

Si cette entreprise a son siège ou un établissement à Suresnes, sans parking dédié au personnel, elle peut vous faire bénéficier d'un abonnement préférentiel.

Vous êtes travailleur indépendant ?

Si votre domiciliation professionnelle est à Suresnes, vous pouvez bénéficier d'un abonnement préférentiel.

TARIFS ABONNEMENTS PROFESSIONNELS (en zone verte) :

Le mois : 29,00 €

L'année : 290,00 €

## COMMENT S'ABONNER ?

Vous devez avant tout vous inscrire en tant qu'ayant droit sur le site www.voirie-suresnes.fr ou à la Maison du Stationnement.

Pour cela, munissez-vous de :

- votre avis de taxe d'habitation (ou une attestation de l'employeur ou le K-bis de votre entreprise pour les professionnels) ;
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- une carte grise enregistrée à votre adresse (pour les véhicules de fonction, joindre une attestation de l'employeur).

Une fois votre demande d'ayant droit « résident » ou « professionnel » validée, vous pouvez choisir et payer la formule d'abonnement qui vous convient le mieux.

L'inscription « résident » est indispensable pour payer le tarif résident en zone verte (l'abonnement ne peut pas être utilisé en zone rouge).

## VOUS DÉTENEZ LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION STATIONNEMENT (CMI) ?



Votre stationnement gratuit est désormais facilité avec une solution pratique et sûre !

Vous avez un besoin de stationnement régulier ?

Et vous êtes adepte du digital ?

Rendez-vous sur [www.voirie-suresnes.fr](http://www.voirie-suresnes.fr) pour remplir le formulaire et transmettre vos justificatifs\* scannés.

Ou bien vous préférez le contact humain ?

Munissez-vous de vos justificatifs\* et rendez-vous à la Maison du Stationnement (voir au dos les coordonnées et horaires d'ouverture).

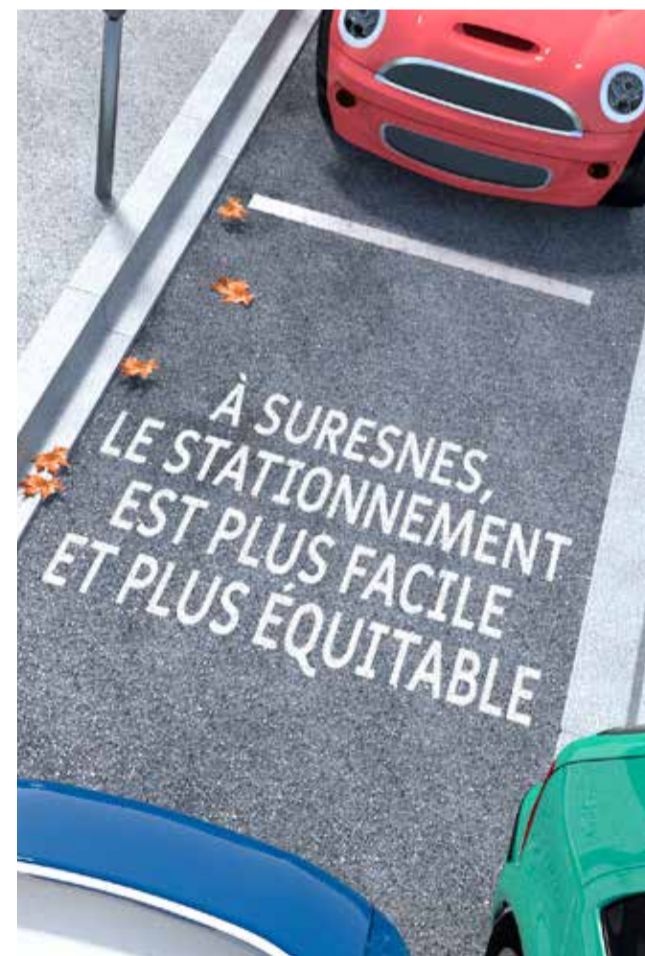
\* Justificatifs à fournir :

- La carte CMI ou le courrier de la MDPH
- La carte grise du véhicule

Vous avez un besoin de stationnement ponctuel ?

Identifiez votre véhicule en saisissant votre numéro de plaque d'immatriculation sur l'horodateur ou via l'une des applications de paiement mobile. Une nouvelle catégorie intitulée « PMR » est désormais disponible.

Pour un stationnement ponctuel, n'oubliez pas de déposer votre carte CMI derrière votre pare-brise !



GUIDE DU STATIONNEMENT EN VOIRIE AU 1<sup>ER</sup> MAI 2021

TOUT COMPRENDRE POUR MIEUX STATIONNER !

STATIONNEMENT  
EN VOIRIE  
SURESNES

## TARIFS

### HORODATEURS ET APPLICATIONS MOBILES

#### ● Zone rouge (pas d'abonnement possible)

**Quartiers Mont-Valérien et Cité-Jardins, sauf place de la Paix et Avenue Stresemann**  
**Stationnement payant** : du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h, et le dimanche de 9h à 13h.

**Stationnement gratuit** : les lundis, dimanches après-midi, jours fériés et au mois d'août.

|                  |         |              |         |
|------------------|---------|--------------|---------|
| 30 min (minimum) | 0,90 €  | 4h15         | 15,00 € |
| 1h               | 1,60 €  | 4h30         | 20,00 € |
| 2h               | 3,20 €  | 4h45         | 27,00 € |
| 3h               | 7,00 €  | 5h (maximum) | 35,00 € |
| 4h               | 12,00 € |              |         |

● **Les 15 premières minutes** de stationnement sont gratuites une fois par jour (avec saisie de l'immatriculation). ● **Le ticket usager PMR** donne droit à 8h30 de stationnement gratuit (avec saisie de l'immatriculation). ● **Les paiements par pas de 10 centimes** sont acceptés dans toutes les zones.

#### ● Zone verte (abonnement possible)

**Stationnement payant** : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h.  
**Stationnement gratuit** : les samedis, dimanches, jours fériés et au mois d'août.

#### VISITEURS

|                  |         |              |         |
|------------------|---------|--------------|---------|
| 30 min (minimum) | 0,90 €  | 4h15         | 15,00 € |
| 1h               | 1,60 €  | 4h30         | 20,00 € |
| 2h               | 3,20 €  | 4h45         | 27,00 € |
| 3h               | 7,00 €  | 5h (maximum) | 35,00 € |
| 4h               | 12,00 € |              |         |

#### RÉSIDENTS

(sur horodateurs)

|                 |        |
|-----------------|--------|
| 24h*            | 0,50 € |
| 1 semaine*      | 2,50 € |
| * Consécutif(s) |        |

